PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

Que la séance au cours de laquelle seront **déposé le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2024** aura lieu le lundi 6 octobre 2025 à 19h au lieu ordinaire des sessions.

Donné à Saint-Jean-de-Cherbourg, ce 29 septembre 2025

Francine Ouellet Leclerc
Directrice générale et greffier-trésorière